

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FREJUS - 8303 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 05/12/2024 - 10698 - 2010 B 01086 - 491 721 767 - ABC COMMERCIALISATION

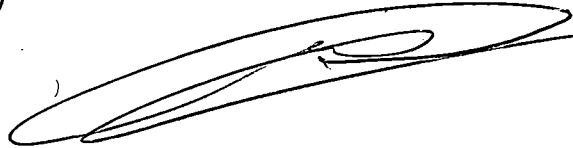
COGEP

SARL ABC COMMERCIALISATION

293 Avenue des Collines de VALE

83700 SAINT RAPHAEL

Documents comptables relatifs à l'exercice clos au
31/12/2023 certifiés conformes par le gérant Pascal Vicoventi
le 28 Juin 2024



GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

- 5 DEC. 2024

N° 224/10698

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023



ABV CONSEILS CPECF

787 BOULEVARD DE LA MER
83600 FREJUS

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan

Bilan

Actif		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)	1 000		1 000	1 000
	Total I	1 000		1 000	1 000
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	186 073		186 073	185 959
	Valeurs mobilières de placement	29 907		29 907	25 961
	Disponibilités	11 461		11 461	16 194
	Charges constatées d'avance				
	Total II	227 441		227 441	228 114
	Total général I+II	228 441		228 441	229 114

Passif		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	100	100
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	151 455	151 455
	Report à nouveau	2 036	2 939
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(691)	(903)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	153 901	154 591
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	544	518
	Dettes fiscales et sociales		
	Comptes courants d'associés	73 996	74 005
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total III	74 540	74 523
	Total général I+II+III	228 441	229 114

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

VP

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Actif immobilisé	1 000	0,44	1 000	0,44		
Immobilisations financières	1 000	0,44	1 000	0,44		
TITRES DE PARTICIPATION	1 000	0,44	1 000	0,44		
Actif circulant	227 441	99,56	228 114	99,56	(674)	-0,30
Autres créances	186 073	81,45	185 959	81,16	113	0,06
CREDIT TVA A REPORTER	482	0,21	373	0,16	109	29,22
T CA SUR FCTS N/P ARVENUES	91	0,04	86	0,04	4	5,00
SCI SFP	185 500	81,20	185 500	80,96		
Valeurs mobilières de placement	29 907	13,09	25 961	11,33	3 945	15,20
VMP AUTRES VAL.MOB.& CRE.ASSIM	29 907	13,09	25 961	11,33	3 945	15,20
Disponible	11 461	5,02	16 194	7,07	(4 732)	-29,22
BANQUE	11 461	5,02	16 194	7,07	(4 732)	-29,22
Total du Bilan Actif	228 441	100,00	229 114	100,00	(674)	-0,29

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	153 901	67,37	154 591	67,47	(691)	-0,45
Capital Social ou individuel	1 000	0,44	1 000	0,44		
CAPITAL SOCIAL	1 000	0,44	1 000	0,44		
Réserve légale	100	0,04	100	0,04		
RESERVES LEGALES	100	0,04	100	0,04		
Autres réserves	151 455	66,30	151 455	66,10		
AUTRES RESERVES	151 455	66,30	151 455	66,10		
Report à nouveau	2 036	0,89	2 939	1,28	(903)	-30,73
REPORT A NOUVEAU	2 036	0,89	2 939	1,28	(903)	-30,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	(691)	-0,30	(903)	-0,39	213	23,56
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	74 540	32,63	74 523	32,53	17	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	544	0,24	518	0,23	26	5,00
FACTURES NON PARVENUES	544	0,24	518	0,23	26	5,00
Comptes courants d'associés	73 996	32,39	74 005	32,30	(9)	-0,01
ASSOCIES COMPTE COURANT	73 996	32,39	74 005	32,30	(9)	-0,01
Total du Passif	228 441	100,00	229 114	100,00	(674)	-0,29

VP

Etats financiers au 31/12/2023

**Compte
de
Résultat**

VP

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)			
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		699	931
Impôts, taxes et versements assimilés		25	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			1
Total des charges d'exploitation		724	931
RESULTAT D'EXPLOITATION		(724)	(931)
Produits financiers		33	28
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		(691)	(903)

RESULTAT FISCAL	Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		691
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		691

P

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Total des produits d'exploitation						
Autres produits						
PDT'S DIVERS GESTION COUR.						
Total des charges d'exploitation		724		931	(207)	-22,26
Autres achats et charges externes		699		931	(232)	-24,89
HONORAIRES EXP.COMPTABLES		454		432	22	5,00
FRAIS ACTES ET CONTENTIEU		245		477	(232)	-48,57
TIMBRES POSTE				21	(21)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		25			25	
DROIT ENREGISE ET TIMBRE		25			25	
Autres charges				1	(1)	-100,00
CHARGES DIVERSES GESTION				1	(1)	-100,00
Résultat d'exploitation		(724)		(931)	208	22,29
Total des produits financiers		33		28	5	18,48
Autres produits financiers		33		28	5	18,48
RESULTAT DE L'EXERCICE		(691)		(903)	213	23,56

12

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

JP

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart		%
CHIFFRE D'AFFAIRES							
Ventes de marchandises							
- Achats de marchandises							
- Variation stocks de marchandises							
MARGE COMMERCIALE							
Production vendue : Biens							
+ Production vendue : Travaux							
+ Production vendue : Services							
+ Variation production stockée							
+ Production immobilisée							
PRODUCTION DE L'EXERCICE							
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE							
- Achats stockés approvisionnement							
- Variation des stocks et approvisionnement							
- Achats de sous-traitance							
- Achats non stockés							
- Autres charges externes	699		931		(232)	-24,89	
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	699		931		(232)	-24,89	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	(699)		(931)		232	24,89	
+ Subventions d'exploitation							
- Impôts, taxes sur rémunérations							
- Autres impôts et taxes	25				25		
- Salaires et traitements							
- Charges sociales							
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(724)		(931)		207	22,20	
+ Reprises sur amortissements et provisions							
+ Autres produits d'exploitation							
+ Transfert de charges d'exploitation							
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions							
- Autres charges de gestion courante			1		(1)	-100,0	
RÉSULTAT EXPLOITATION	(724)		(931)		208	22,29	
+ Quote-part sur opérations en commun							
+ Produits financiers	33		28		5	18,48	
- Quote-part sur opérations en commun							
- Charges financières							
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(691)		(903)		213	23,56	
Produits exceptionnels							
- Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL							
- Participation des salariés							
- Impôts sur les bénéfices							
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(691)		(903)		213	23,56	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Montant net du chiffre d'affaires						
Marge commerciale						
Production de l'exercice						
Marge brute de production						
Production de l'exercice + Marge commerciale						
Autres charges externes	699		931		(232)	-24,89
62260000 HONORAIRES EXP.COMPTABLES	454		432		22	5,00
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	245		477		(232)	-48,57
62610000 TIMBRES POSTE			21		(21)	-100,00
Valeur ajoutée produite	(699)		(931)		232	24,89
Impôts, taxes & versements assimilés autres	25				25	
63540000 DROIT ENREGISET TIMBRE	25				25	
Excédent brut d'exploitation	(724)		(931)		207	22,20
Autres produits d'exploitation						
75800000 PDT'S DIVERS GESTION COUR.						
Autres charges de gestion courante			1		(1)	-100,00
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION			1		(1)	-100,00
Résultat d'exploitation	(724)		(931)		208	22,29
Produits financiers	33		28		5	18,48
76800000 Autres produits financiers	33		28		5	18,48
Résultat courant avant impôts	(691)		(903)		213	23,56
Résultat exceptionnel						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(691)		(903)		213	23,56

Etats financiers au 31/12/2023

ETATS FISCAUX

JP

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le

01012023

et clos le

31122023

Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐

Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐

Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐
(entreprises de transport maritime)

(cochez la ou
les cases
correspondantes)

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SARL ABC COMMERCIALISATION

Adresse de l'entreprise : 293 Avenue des Collines de VALE

83700 SAINT RAPHAEL

Téléphone :

SIRET

49172176700037

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

AUTRES INTERMEDIAIRES DU COMME

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

Col. 1

Col. 2

1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

691

2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

a

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants

b

revenus nets exonérés (a - b)

c

- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

d

Total c + d

33

3. Total

724

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)

724

4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte

d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à court terme et à long terme exonérées

à long terme imposables au taux de 12,80 %

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)

dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

ZRR art. 44 quindecies

Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies

Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A

Autres dispositifs

ZFU - territoires ent. 44 octies A

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies

Exonération ou abattement pratique sur les plus-values imposables à 12,80 %

sur le bénéfice professionnel

Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W)

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite)

a - Bénéfice

b - Déficit

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)

Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)

- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8 %

Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

SAS ABV CONSEILS CPECF COGEP 787 BOULEVARD DE LA MER 83600 FREJUS

Tél :

Tél :

OGA/OMGA Visiteur conventionné (Cochez la case correspondante)

Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :

Date : 30042024

Lieu : SAINT RAPHAEL

Qualité et nom du signataire : LEGERANT

Signature : MR PASCAL NICOLINI

N° d'agrément :

Examen de conformité

P

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABC COMMERCIALISATION**

et date de clôture de l'exercice :

31122023

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Raison sociale, Siren,
Adresse des associés personnes morales

Quote-part du
bénéfice ou
du déficit

Quote-part des
plus-values imposables
au taux réduit

Nom, Prénom, SPI,
Adresse des associés personnes physiques

Gérant

Date et lieu de naissance

Quote-part du
bénéfice ou du
déficit
professionnel

Quote-part du
bénéfice ou du
déficit non-
professionnel

Quote-part des
plus-values
imposables
au taux réduit

NICOLINI Florence
293 Avenue des Collines de Val ZAC des Collines de Val
83700 SAINT-RAPHAËL FRANCE

24111964
83 FREJUS
FRANCE

(355)

NICOLINI PASCAL
293 AV DES COLLINES DE VALESCU
83700 ST RAPHAEL FRANCE

01061964
83 SAINT RAPHAEL
FRANCE

(355)

Séverine NICOLINI
293 AVENUE DES COLLINES DE VAL
83700 SAINT RAPHAEL FRANCE

11041991
83 FREJUS
FRANCE

(14)

1

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUTTE)
(2024)

Désignation de l'entreprise : SARL ABC COMMERCIALISATION		et date de clôture de l'exercice : 31122023	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception	
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.		Exercice	
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRES DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

10

Désignation de l'entreprise		SARL ABC COMMERCIALISATION		293 Avenue des Collines de VALE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		83700 SAINT RAPHAEL		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		4 9 1 7 2 1 7 6 7 0 0 0 3 7		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	1 000	042	1 000	1 000	
	Total I (5)	044	1 000	048	1 000	1 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072	186 073	074	186 073	185 959	
	Valeurs mobilières de placement	080	29 907	082	29 907	25 961	
	Disponibilités	084	11 461	086	11 461	16 194	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	227 441	098	227 441	228 114	
Total général (I + II)		110	228 441	112	228 441	229 114	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	100	126	100		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	151 455	132	151 455		
	Report à nouveau	134	2 036	134	2 939		
	Résultat de l'exercice	136	(691)	136	(903)		
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	153 901	142	154 591		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	544	166	518		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		172			
	Comptes courants d'associés	173	73 996	173	74 005		
	Autres dettes	175		175			
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III		176	74 540	176	74 523		
Total général (I + II + III)				180	228 441	229 114	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations	180		

P

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ABC COMMERCIALISATION		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue { biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
			217		218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stock (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)					242	699		931	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244	25			
	Rémunérations du personnel *					250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255				254				
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259				262			1	
		260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	724		931	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(724)		(931)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	33		28	
	Produits exceptionnels (IV)					290				
	Charges financières (V)					294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(691)		(903)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	691	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127					
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							354		691	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : *								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370		372	691	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

P

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	1 000	482		484		486	1 000				
TOTAL		490	1 000	492		494		496	1 000				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL	570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

P

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ABC COMMERCIALISATION**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
					780			

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABC COMMERCIALISATION		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	699
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	699
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(699)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128

P

SARL ABC COMMERCIALISATION

société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

**siège social : 293 AV DES COLLINES DE VALESCURE
83700 ST RAPAE**

491 721 767 RCS Frejus

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUELLE DU 28 JUIN 2024

l'an deux mille vingt quatre , le vendredi vingt huit juin à deux heures ,

les associés se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance . Sont présents ou représentés

- | | |
|---|-------------|
| - Monsieur pascal NICOLINI
propriétaire de quarante neuf parts | ci 49 parts |
| - Madame florence NICOLINI
propriétaire de quarante neuf parts | ci 49 parts |
| - Mademoiselle Séverine NICOLINI
propriétaire de deux parts | ci 2 parts |

total des parts présentes ou représentées	<u>ci 100 parts</u>
sur les cent parts représentant le capital social	

Monsieur pascal NICOLINI préside la séance en qualité de gérant associé .

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs éventuels des actionnaires représentés
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- le compte de résultat , le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions
- les statuts de la société

Monsieur le président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non - gérants plus de quinze jour avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser , pendant ce même délai , toutes questions au gérant , ce dont l'assemblée lui donne acte .

V

puis le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- quitus de gérance
- affectation des résultats
- approbation des conventions visée à l'article 223- 19 du code de commerce
- questions diverses

Le président donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion .

Personne ne demandant la parole , le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale , après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société approuve ledit rapport ainsi que le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils viennent de lui être présentés et qui font apparaître un déficit De -691,00 euros

Cette résolution , mise au voix , est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L' assemblée générale décide d'affecter le déficit de l' exercice de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	-691,00 €
report a nouveau	2 036,00 €
autres réserves	151 455,00 €
réserve légale	100,00 €
Soit au Total :	152 900,00 €

Reçoit l'affectation suivante :

- autres réserves	151 455,00 €
-réserve légale	100,00 €
-report a nouveau	2 036,00 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts , nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices .

Cette résolution , mise au voix , est adoptée à l'unanimité

P

TROISIEME RESOLUTION

l'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention visée à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce en prend acte purement et simplement

Cette résolution , mise au voix , est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au gérant de sa gestion pour l'exercice écoulé

Cette résolution , mise au voix , est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L 'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie , certifiée conforme , du présent procès verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales .

Cette résolution , mise au voix , est adoptée à l'unanimité

plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée

De tout ce que dessus , il a été dressé le présent procès verbal qui , après lecture , a été signée par le gérant et président de séance .

LE Gérant ,
P. NICOLINI

